

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 11 août 2008, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

France Déry, conseillère  
Jacques Tessier, conseiller  
Daniel Allard, conseiller

Sont absents :

André Lacombe, conseiller  
André Beaudoin, conseiller  
Tommy Plamondon, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Valérie Fiset

Rés. 2008-08-242 : Ouverture de la séance

Il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008- 08-243: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

- 1 Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2008.
3. Correspondance
4. Comptes et état des revenus et dépenses
5. Questions de l'assistance
6. a) Consultants MESAR inc./proposition de travail étude hydrique–Ruisseau Snobail.  
c) Consultants MESAR inc./mandat de demande d'autorisation au MDDEP.

- d) Avis de motion pour présenter un règlement pour la mise à niveau l'eau potable de la municipalité et la confection d'un plan d'intervention
7. Association des Premiers Répondants Médicaux du Québec/congrès 2008.
  8. Proposition de la firme Forget Aubin.
  9. Copibec/licence de reproduction- 2009 pour la bibliothèque municipale.
  10. Inauguration de l'édifice Josaphat Groleau et de la Promenade Laurent Naud
  11. Ministère des Transports/Entente pour établir la responsabilité concernant les ponts sur le réseau routier municipal.
  12. A) Martin Gavilet/probation comme pompier volontaire  
B) Achat d'habits et d'équipements de pompier
  13. A) Soumission pour l'achat de l'ancien tracteur à pelouse de marque White  
B) Vente de la pompe à eau (jaune de 1960)
  14. Les propriétaires de chalet de la 4<sup>ème</sup> avenue Sud du lac Croche demandent le raccordement au réseau d'aqueduc municipal.
  15. Site de neige usée/détermination du terrain à acquérir.
  16. Raymond Giroux/déplacement inutile pour fosse septique
  17. Conteneurs de vidange du chemin du lac des Jésuite
  18. Panneaux des entées de Sainte-Thècle
  19. a) Jean-François Perron/demande d'autorisation à la CPTAQ  
b) Rémi Davidson/demande d'autorisation à la CPTAQ
  20. Travaux de voirie/Subvention de Julie Boulet, Ministre des Transports
    - Demande de soumission pour l'asphalte et bordure dans les rues de l'Anse et Place Optimiste.
    - Autorisation d'achat de matériel et exécution de travaux dans la rue de l'Anse.
    - Réparation du pont décharge du lac des Chicots
  21. Affaires en suspend :
    - a) Dossier des noms de rues
    - b) Politique applicable à la gestion de la rampe de mise à l'eau du parc Saint-Jean-Optimiste.
    - c) Demande de nomination de la plage du Parc Saint-Jean-Optimiste (Plage Phydime Guillemette).

23. Questions de l'assistance
24. Affaires nouvelles :
- A) Lettre de félicitation aux pompiers de Sainte-Thècle
  - B) Lettre de félicitation à l'organisateur du Motocross Sainte-Thècle
  - C) Nuisances
25. Ajournement ou levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-08-244: Adoption du procès-verbal de la séance du mois de juillet 2008

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2008, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-08-245 : RGMRM / cessation des activités de la compétence 1 (collecte et transport des ordures ménagères)

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie cesse ses activités de collecte et transport des ordures ménagères ;

CONSIDÉRANT que la création d'une régie regroupant les municipalités de la MRC de Mékinac pour la collecte et le transport des ordures ménagères pourrait être bénéfique pour notre MRC et serait créateur d'emplois ;

CONSIDÉRANT que la future régie pourrait favoriser un partenariat avec les entreprises privées de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac de faire une étude sur la viabilité d'une régie intermunicipale offrant un service de collecte et transport des ordures ménagères pour les municipalités locales de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Correspondance reçue en juillet 2008**

**- Ministère des Affaires municipales et des Régions**

Réception d'une lettre et d'un programme préliminaire afin de participer à la 13<sup>e</sup> édition des prix *Innovation en infrastructures municipales* qui aura lieu les 17-18-19 novembre prochain.

La Ministre nous informe que la municipalité recevra bientôt du matériel visant à informer nos concitoyens sur l'importance de veiller à la sécurité des piscines résidentielles et nous invite à consulter le site Web [www.piscines.gouv.qc.ca](http://www.piscines.gouv.qc.ca).

Réception du matériel visant à informer les citoyens sur l'importance de la surveillance lors des activités de baignade. Les affiches ont été installées dans des endroits cibles.

Réception du bulletin « *Muni express* » en date du 8 juillet 2008 qui concerne la loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale dont le financement des centres d'appels d'urgences 911 et l'imposition de droits municipaux aux exploitants de carrières et de sablières.

Réception du bulletin « *Muni express* » en date du 15 juillet 2008 qui concerne la loi modifiant diverses dispositions législatives particulièrement pour Montréal.

Réception du « *Muni express* » en date du 15 juillet 2008 nous avisant que Québec adopte un nouveau règlement pour protéger les eaux contre les rejets des embarcations de plaisance.

Réception d'un état de dépôt de 132 497 \$ émis au nom de notre municipalité par le ministère des Affaires municipales et des Régions en paiement de la péréquation pour l'année 2008.

Réception d'une lettre nous avisant que les pouvoirs des municipalités locales en matière de crédits de taxes à l'investissement et d'autres mesures d'aide, d'abord adoptés sur une base temporaire, sont désormais permanents depuis le 12 juin dernier. De plus, le ministère profite de cet envoi pour nous remercier d'avoir participé à l'enquête sur l'application des pouvoirs.

- **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Parcs**

Réception des résultats d'analyse des eaux de baignade de la plage du parc St-Jean. Les résultats démontrent que la plage est classée dans la catégorie A – Excellente..

- **Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Réception d'une lettre nous invitant à collaborer à la *Journée nationale du sport et de l'activité physique* (JNSAP) qui aura lieu le 10 octobre prochain. De plus, les municipalités sont encouragées à organiser des activités au courant de la fin de semaine du 11 et 12 octobre 2008.

- **Action-Gardien**

Réception d'une lettre de remerciement de la table de concertation communautaire de Pointe Saint-Charles concernant notre appui contre la fermeture du bureau de poste de Pointe-Saint-Charles.

- **Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice**

L'Association accuse réception du renouvellement de notre adhésion en tant que membre collaborateur et nous informe des privilèges liés à notre adhésion.

- **Carrefour jeunesse-emploi de Mékinac**

Réception du rapport annuel 2007-2008 qui nous permet de constater les services octroyés à la clientèle desservie par le CJE de Mékinac. À Sainte-Thècle, cela représente 33 nouveaux dossiers pour un total de 50 dossiers traités au cours de l'année.

- **Centre Local de Développement de Mékinac**

Réception d'une lettre nous informant de la sortie du CD Guide d'information sur Mékinac. Ce CD comprend un volet histoire, un volet géographique, un volet de différentes cartes de la région ainsi que le répertoire touristique 2008. (CD inclus avec cette correspondance)

- **Club conseil en agroenvironnement**

Réception de la publication de la troisième édition du tabloïd Le PAA en action – Printemps-été 2008. Cette édition est dédiée au rôle des CCAE (club conseil agroenvironnement) dans la gestion de la qualité de l'eau des bassins versants québécois.

- **Commission de protection du territoire agricole Québec**

Réception de la lettre nous signifiant l'accusé réception de la déclaration de Mme Hélène Bordeleau dossier 358162 pour le lot 212-P.

Réception d'une lettre nous déclarant que la demande de Mme Rose-Ange Trudel, dossier 245608, pour procéder au dépôt d'un plan de subdivision et de créer les lots 170-1 et 170-2, fut trouvée conforme aux articles 101 et 103 de la loi, tel que déclaré.

Réception d'un avis de non-conformité concernant la déclaration de M. Benoît Paris, dossier 357689, du lot 79A-P.

Réception de l'orientation préliminaire concernant le dossier 356987 du demandeur M. René Goudreault. La CPTAQ considère que cette demande devrait être autorisée et valide pour une période de 5 ans.

Réception du compte rendu de la demande et de l'orientation préliminaire dans le dossier numéro 358174 du demandeur, Monsieur Mario Bédard. Selon l'étude faite jusqu'à maintenant, la CPTAQ considère que cette demande devrait être refusée, notamment parce que ce morcellement ne consoliderait pas une exploitation agricole et aurait pour effet de multiplier le nombre d'unités foncières.

Réception du compte rendu de la demande et de l'orientation préliminaire dans le dossier

numéro 357687 de la demanderesse, Madame Georgette Davidson. Selon l'étude faite jusqu'à maintenant, la CPTAQ considère que cette demande devrait être autorisée.

- **Mme Manon Damphousse**

Réception d'une lettre de Mme Manon Damphousse de Durham-Sud qui nous témoigne son appréciation pour le Festival Champêtre suite à sa visite. Annexe « B »

- **Fédération Québécoises des Municipalités**

Réception d'une lettre d'invitation afin de participer à la commission itinérante de la FQM sous le thème « *Sinistres environnementaux : les devoirs et obligations des municipalités et les développements législatifs récents* » qui aura lieu le vendredi 22 août 2008, à l'Hôtel Le Dauphin à Drummondville.

- **Fondation du Centre de Santé et de Services sociaux de l'Énergie**

La Fondation du CSSS de l'Énergie nous remercie pour le don qui a été effectué dans le cadre de leur campagne annuelle de financement qui permettra, si l'objectif est atteint, d'acquérir un appareil de télémétrie à l'urgence de l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie.

- **Héma-Québec**

Réception d'une lettre nous avisant de la prochaine collecte de sang qui aura lieu le lundi 18 août 2008 à la Salle Aubin, de 13h30 à 20h30. L'objectif est de 115 donateurs.

- **MRC de Mékinac**

Réception d'une lettre nous informant que notre programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II (référence MEK-08-013), sur l'amélioration au chemin reliant Sainte-Thècle à Saint-Joseph-de-Mékinac et l'étude pour un sentier pédestre allant au Cap du lac Jésuites a été retenu pour une subvention de 40 000 \$. Nous avons fait parvenir une lettre à la MRC de Mékinac afin de confirmer l'utilisation de cette subvention.

Réception d'un avis public du règlement 2008-149 modifiant le règlement numéro 2006-137 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Mékinac. Le règlement a été affiché à l'endroit désigné par le conseil. Ce règlement est entré en vigueur le 19 juin 2008.

La MRC de Mékinac nous informe que le montant de 990\$ représentant la part de l'aide financière de Sainte-Thècle accordée dans le cadre du projet de tour Internet haute vitesse à Hervey-Jonction a été versée directement à la municipalité du Lac-aux-Sables.

Réception d'un chèque d'un montant de 11 493\$ représentant la quote-part du surplus de la compétence 2 (recyclage) de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Annexe « C ».

- **Postes Canada**

Postes Canada nous indique les nouveaux tarifs qui seront en vigueur à partir du 12 janvier 2009. Les lettres de format standard seront facturées à 0,54\$ plus taxes au lieu de 0,52\$.

- **Publications Québec**

Réception d'une lettre nous informant de leurs dernières parutions sur la vieille capitale afin de souligner l'anniversaire du 400<sup>e</sup> de la ville de Québec. Un feuillet est joint pour des exemples.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

La Régie nous informe qu'elle a décidé de cesser ses activités de collecte et transport des ordures ménagères sur le territoire des municipalités non assujetties à cette compétence et aucune nouvelle entente ne sera conclue dans l'avenir. Pour les municipalités ayant déjà une entente, elle sera honorée jusqu'à son échéance, mais les municipalités devront prévoir retourner en appel d'offres pour ce service pour que la collecte et le transport des ordures ménagères sur leur territoire puisse avoir lieu une fois l'entente terminée. À noter que l'entente signée par la municipalité se termine le 30 septembre 2009. Annexe « D ».

- **Société d'habitation du Québec**

La SHQ nous convie aux deuxièmes Rendez-vous de l'habitation qui auront lieu le lundi 6 octobre prochain, au Centre de congrès et d'expositions de Lévis, sous le thème « *Visons l'habitat durable!* ».

- **Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Thècle**

Lettre de remerciements de la SSJB de Sainte-Thècle pour l'aide apportée lors des activités de la Fête nationale 2008.

Rés. 2008-08-246 : Dépôt de la correspondance

Il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-08-247 : Approbation des comptes

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juillet 2008 au montant de 195 998.61 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2008 est remis aux membres du conseil ainsi qu'un estimé au 31 décembre 2008 et le cumulatif des dépenses de voirie pour l'année 2008.

#### Questions de l'assistance

Aucune question

#### Consultants MESAR inc./proposition de travail étude hydrique –Ruisseau Snobail

Le conseil ne donne pas suite à cette proposition; car les travaux ne seront pas faits avec de la machinerie. Les propriétaires aménageront leur terrain de manière à empêcher l'érosion avec de l'enrochement fait manuellement. Ils auront besoin seulement de l'autorisation de l'inspecteur en environnement de la municipalité.

#### Rés. 2008- 08-248: Consultants MESAR inc./ mandat de demande d'autorisation au MDDEP

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Thècle désire effectuer des travaux de mise à niveau de ses infrastructures d'aqueduc;

ATTENDU que le Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir une autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Parcs pour exécuter ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que

La Municipalité de Sainte-Thècle mandate les Consultants MESAR Inc. à soumettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Parcs la demande d'autorisation relative à la mise à niveau des infrastructures d'aqueduc.

La Municipalité de Sainte-Thècle s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Parcs, lorsque les travaux de mise à niveau des infrastructures d'aqueduc seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### AVIS DE MOTION :

Daniel Allard donne avis de motion qu'il présentera un projet de règlement pour la mise à niveau des infrastructures d'aqueduc et la confection d'un plan d'intervention.

#### Rés. 2008- 08-249: Association des Premiers Répondants Médicaux du Québec/congrès 2008.

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise les premiers répondants André Beaudoin, Tommy Plamondon et Éric Marcotte à participer au congrès 2008 de l'Association des premiers répondants médicaux du Québec qui se tiendra à Drummondville le 23 septembre 2008. Les frais d'inscription seront payés par la municipalité et les autres dépenses de participation à ce congrès seront remboursées sur pièces justificatives.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Rés. 2008-08-250: Forget Aubin/proposition d'addenda.

CONSIDÉRANT la proposition d'addenda de Forget Aubin pour le bénéfice de la soirée d'information publique;

CONSIDÉRANT que le coût de cette proposition est de 4 590 \$ plus taxes pour l'ajout de 2 à 3 landmark (bâtiments modélisés) et des fiches de projets plus pertinents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle n'accepte pas la proposition d'addenda de Forget Aubin et le conseil municipal fera la soirée d'information publique avec les renseignements et équipements dont il dispose présentement.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Rés. 2008-08-251: Copibec/licence de reproduction- 2009 pour la bibliothèque municipale.

CONSIDÉRANT que le Réseau Biblio du Centre du Québec/Mauricie/Lanaudière ne renouvellera pas la licence de reproduction au nom des bibliothèques municipales à compter de l'année 2009;

CONSIDÉRANT toutes les bibliothèques qui ont un photocopieur en libre service ou qui effectuent des reproductions d'œuvres protégées pour le bénéfice de leurs usagers doivent être couvertes par une licence de reproduction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- autorise Alain Vallée, maire à signer pour et au nom de la municipalité la licence de reproduction accordée par la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC)
- Accepte de payer le tarif exigé pour les droits de reproduction soit 25 \$ pour l'année 2009.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-08-252: Inauguration de l'édifice Josaphat Groleau et de la Promenade Laurent Naud

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses pour les enseignes proposées par Enseignes St-Cyr identifiant l'édifice Josaphat Groleau et la Promenade Laurent Naud ainsi que pour le goûter qui sera servi le dimanche 17 août 2008 à midi, au parc Saint-Jean-Optimiste lors de la cérémonie rendant hommage à ces deux bâtisseurs en présence de leur famille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-08-253: Ministère des Transports/Entente pour établir la responsabilité concernant les ponts sur le réseau routier municipal

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le décret 1176-2007 concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a rédigé un projet d'entente visant à établir la responsabilité concernant la gestion des ponts dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'entente numéro 15-0349, entre le Ministère des Transports et la Municipalité de Sainte-Thècle établissant les responsabilités de chacun concernant la gestion des ponts sur le réseau routier municipal de Sainte-Thècle.
- Autorise Alain Vallée, maire et Louis Paillé, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle, cette entente avec le Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-08-254 : Service d'incendie demande d'engagement de Martin Gavilet comme pompier volontaire

CONSIDÉRANT la demande du service incendie de Sainte-Thècle de prendre en probation Martin Gavilet pour le poste de pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT que le service des incendies compte actuellement vingt-un membres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- autorise Martin Gavilet à participer aux pratiques des pompiers, en tant qu'apprenti, pour une période d'essai de quatre mois.

- autorise la présence de cette recrue en tant qu'observateur **seulement** lors d'un incendie

CONDITIONNELLEMENT :

- à sa disponibilité.
- à ce que cette personne soit jugée apte physiquement, par un médecin, à devenir membre du service et ce, à la suite d'un examen médical. Référence : article 6.1 du règlement 166-2000.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseil demande au chef du service d'incendie qu'il n'y est pas plus de 21 pompiers volontaires dans son service.

Achat d'habits et d'équipements de pompier

Le conseil reporte ce point à une séance ultérieure.

Rés. 2008-08-255: Vente de l'ancien tracteur à pelouse de marque White et de la pompe à eau (jaune de l'année 1960)

CONSIDÉRANT que la municipalité possède divers équipements qui ne sont plus utilisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal de faire l'inventaire des équipements et matériels inutilisés par la municipalité et un avis public sera envoyé dans le bulletin municipal annonçant leur vente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les propriétaires de chalet de la 4<sup>ème</sup> avenue Sud du lac Croche demandent de raccorderment au réseau d'aqueduc municipal

Le conseil prendra des informations concernant cette demande.

Rés. 2008-08-256: Site de neige usée/détermination du terrain à acquérir

CONSIDÉRANT que Sylvain Bérubé de la firme d'ingénieurs Pluritec a évalué le potentiel d'une parcelle de terrain localisée au nord du site de traitement des eaux usées municipales pour l'implantation du site de neige usée de la municipalité;

CONSIDÉRANT que Sylvain Bérubé, ingénieur a évalué les surfaces disponibles considérant la parcelle de terrain à acquérir selon différents scénarios;

CONSIDÉRANT que Sylvain Bérubé, ingénieur, nous identifie les scénarios ainsi la «limite demandée», la «limite souhaitée» et la « limite proposée» montrant les surfaces à acquérir pour l'accumulation de mètres cubes de neige usées anticipées et le nombre de voyages de camions;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des trois scénarios et des observations de l'ingénieur qui considère que l'emplacement proposé présente un potentiel adéquat et pourra être investigué davantage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à Monsieur Jean Boutet de nous faire une offre pour l'achat d'une parcelle de son terrain d'environ 5 250 mètres carrés sur les lots 135-P et 136 P situé entre le terrain de la municipalité et le ruisseau de la décharge du lac Croche afin que la municipalité puisse y aménager un site de neige usée.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-08-257: Raymond Giroux/déplacement inutile pour la vidange de fosse septique

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des raisons invoquées par le propriétaire pour ne pas payer le montant de déplacement inutile pour la vidange de fosse septique;

CONSIDÉRANT que ces raisons sont justifiées et que la RGMRM ne veut pas créditer ce propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule la facture de déplacement inutile de vidange de fosse septique pour l'année 2007 de la propriété suivante : Raymond Giroux pour le 1941, chemin Saint-Georges à Sainte-Thècle au montant de 85.00 \$.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-08-258: Conteneurs de vidange du chemin du lac des Jésuite

CONSIDÉRANT que le site de conteneurs de déchets sur le chemin du lac des Jésuites ressemble à un dépotoir;

CONSIDÉRANT que les propriétaires près du site des conteneurs se plaignent que les gens jettent des ordures sur le sol et de la malpropreté du site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande de déplacer les conteneurs situés sur le chemin du lac des Jésuites et de les placer aux

endroits suivants :

Un conteneur dans la fourche du chemin du lac Aylwin.

Un conteneur sur le chemin du lac des Jésuites

Deux conteneurs dans la cour du garage municipal.

Une caméra de surveillance sera installée au garage municipal.

Des panneaux seront installés près de conteneurs pour aviser les gens de ces changements.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Rés. 2008-08-259: Panneaux des entrées de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que le conseil trouve le modèle présenté par Patrice Plamondon pour les panneaux d'entrée de la Municipalité très beau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à Patrice Plamondon de Lettrage Plamondon de fabriquer les trois (3) panneaux au nom de la municipalité, tel que le modèle présenté, pour l'installation aux entrées de la localité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Rés. 2008-08-260: Jean-François Perron/demande d'autorisation à la CPTAQ

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-François Perron s'adresse à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec afin d'obtenir une autorisation pour exploiter un atelier artisanal (ébénisterie) dans un garage existant sur son terrain;

CONSIDÉRANT que le démarrage de cette ébénisterie serait bénéfique économiquement pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il existe dans la zone blanche de la municipalité des terrains disponibles pour effectuer cette activité, mais il serait moins onéreux pour le propriétaire de démarrer son ébénisterie dans son garage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande présentée par Jean-François Perron afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec afin d'exploiter une ébénisterie artisanale dans son garage sur le lot 80-P.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-08-261: Rémi Davidson/demande d'autorisation à la CPTAQ

CONSIDÉRANT que Monsieur Rémi Davidson s'adresse à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec afin d'obtenir une autorisation pour lotir une partie du lot 170 dans la paroisse de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le terrain loti servirait à l'exploitation d'une érablière artisanale et de villégiature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande présentée par Rémi Davidson auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec afin lotir une superficie d'environ 58 800 mètres carrés du lot 170 à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-08-262: Demande de soumission pour l'asphalte et bordure dans les rues de l'Anse et Place Optimiste

CONSIDÉRANT que la Ministre des Transports, Julie Boulet, nous a accordé une subvention de 15 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les rues Place Optimiste et de l'Anse;

CONSIDÉRANT que des travaux de pavage sont prévus pour améliorer ces rues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions par invitation, pour 130 mètres de pavage et 120 mètres de bordure dans la rue Place Optimiste et 110 mètres de bordure dans la rue de l'Anse, aux entreprises suivantes : Les Constructions et Pavages Continental, Les Constructions et Pavages Portneuf et Lebel Asphalte. Les soumissions doivent être déposées au bureau municipal avant le mardi 2 septembre 2008 à 15 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-08-263: Autorisation d'achat de matériel et l'exécution des travaux de la rue de l'Anse

CONSIDÉRANT que pour les travaux d'amélioration de la rue de l'Anse l'achat de matériels est nécessaire pour effectuer le drainage de la côte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur municipal à faire l'achat et l'installation d'un puisard et d'un ponceau dans la côte de la rue de l'Anse au coût d'environ 4 500.00 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-08-264: Réparation du pont de la décharge du lac des Chicots

CONSIDÉRANT que le sentier du club de motoneige de la Mauricie passe sur le pont de la décharge du lac des Chicots près du barrage lequel appartient à la municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le club de motoneige de la Mauricie nous demande de réparer ce pont pour assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que le club de motoneige de la Mauricie fournira et installera de nouvelles poutres d'acier pour soutenir le tablier de ce pont;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de refaire le tablier du pont de la décharge du lac des Chicots sur le lot 139.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Affaires en suspend :

- a) Dossier des noms de rues  
Le dossier avance.
- b) Politique applicable à la gestion de la rampe de mise à l'eau du parc Saint-Jean-Optimiste.  
L'étude sera effectuée plus tard.
- c) Demande de nomination de la plage du Parc Saint-Jean-Optimiste (Plage Phydime Guillemette).  
Nous attendons la pétition.

Questions de l'assistance

Yvon Goulet demande le prix des panneaux pour les entrées de la municipalité.  
Bernard Mongrain discute avec le conseil concernant l'eau qui entre dans le sous-sol de sa maison du carré Cloutier et que plusieurs propriétaires ont le même problème. Il nous informe que la nappe phréatique est très haute et que sa fosse septique peut contaminer son puit d'eau potable.

André Germain dit que ce problème d'eau dans les sous-sols est arrivé à 2 ou 3 reprises.

Yves Cossette demande des informations sur le programme de crédit de taxes.

Rés. 2008-08-265: Eau dans les sous-sols dans la rue Carré Cloutier

CONSIDÉRANT l'urgence de solutionner le problème d'infiltration d'eau dans les sous-sols de quelques propriétés de la rue Carré Cloutier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle prenne les

mesures nécessaires afin de régler le problème d'infiltration d'eau dans les sous-sols des propriétés de la rue Carré Cloutier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Affaires nouvelles :

Rés. 2008-08-266: Félicitations aux pompiers de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que l'équipe des pompiers de Sainte-Thècle a remporté la compétition amicale du festival des pompiers de Mékinac édition 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle envoie une lettre de félicitations à l'équipe de pompiers de Sainte-Thècle qui s'est classée au premier rang lors du Festival des Pompiers de Mékinac qui a eu lieu du 25 au 27 juillet 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-08-267: Félicitations à l'organisateur du Motocross Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que le succès obtenu lors de la présentation du Motocross de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que cette compétition est bénéfique économiquement pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle envoie une lettre de félicitations à l'organisateur du Motocross Sainte-Thècle, Monsieur Éric Moreau et son équipe

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-08-268: Nuisances

CONSIDÉRANT que des lettres enregistrées seront envoyées aux propriétaires ne s'étant pas conformés à l'avis expédié par la poste en juin 2008 afin de faire respecter le règlement 39-92 sur les nuisances;

CONSIDÉRANT que si les nuisances n'ont pas été enlevées sur leur terrain après le délais fixé sur la lettre enregistré des amendes devraient être expédiés aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que certains propriétaires auront peut-être de la difficulté à terminer tous les travaux demandés dans le délai fixé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu majoritairement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à

l'inspecteur municipal de prendre une entente signée avec les propriétaires qui ne pourront se conformer au règlement 32-92 sur les nuisances dans le délais prescrit afin de prolonger l'exécution des travaux de nettoyage.

Madame la conseillère France Déry se prononce contre cette résolution

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2008-08-269: Levée de la séance

À 20 h 46, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Secrétaire-trésorier

---

Maire